



Ville de
Saint-Tropez

Compte rendu du Conseil municipal

Le 14 décembre 2018

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le jeudi 13 décembre à 17 h, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage :

Le 6 décembre 2018

Présents :

M. TUVERI, Maire,
M. BERARD, Mme SIRI, M. RESTITUITO, Mme ANSELMi, Mme SERDJENIAN, Adjoints,
M. GUIBOURG, M. HAUTEFEUILLE, M. PERRAULT, M. PETIT, Mme CASSAGNE,
Mme SERRA, Mme ISNARD, Mme GIBERT, Mme GIRODENGO, Mme PELEPOL,
M. MEDE, Mme HAMEL, Mme GUERIN, M. ROUSSEL, Conseillers.

Ont donné procuration :

M. GIRAUD à Mme ISNARD
Mme CHAIX à Mme SIRI
M. BOUMENDIL à M. TUVERI
M. PREVOST-ALLARD à M. HAUTEFEUILLE
Mme REBUFFEL à M. BERARD
M. COUVE à Mme PELEPOL

Absent :

M. GASPARINI

Monsieur Bernard ROUSSEL est désigné
Secrétaire de séance

2018 / 229

Nomination d'un Secrétaire de Séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres de l'Assemblée Communale de nommer un secrétaire de séance.

Monsieur Bernard ROUSSEL est élu Secrétaire de séance à L'UNANIMITE.

2018 / 230

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 novembre 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2018.

Le procès-verbal du conseil municipal du 8 novembre 2018 est adopté à l'unanimité moins deux abstentions (M. Couve, Mme Hamel).

2018 / 231

Information des décisions municipales prises par délégation du conseil municipal.

Le Conseil Municipal,

Où les explications de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal 2014/64 du 23 avril 2014,

Vu la délibération du Conseil Municipal 2015/197 du 10 novembre 2015,

Vu la délibération du Conseil Municipal 2016/23 du 23 février 2016,

Vu la délibération du Conseil Municipal 2018/25 du 1^{er} février 2018,

PREND ACTE des décisions municipales intervenues dans le cadre de la délégation.

2018 / 232

Report du transfert de la compétence « assainissement » au 1^{er} janvier 2026 à la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

SOLLICITE le report du transfert de la compétence « assainissement » au 1^{er} janvier 2026 à la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez.

VOTE : *Unanimité*

2018 / 233

Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un accord cadre ayant pour objet la fourniture de services de communications mobiles et prestations annexes.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir pris connaissance du projet de convention,
Et après en avoir délibéré,**

1. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la passation d'une convention entre la Ville et l'UGAP, pour la mise à disposition d'un marché subséquent sur le fondement de l'accord-cadre ayant pour objet la fourniture de services de communications mobiles et prestations annexes.

2. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la passation du marché subséquent, entre la Ville et BOUYGUES TELECOM pour la fourniture de services de communications mobiles et prestations annexes ;

3. DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au chapitre 011, article 6262, du budget principal de la commune.

VOTE : Unanimité

2018 / 234

Mise en place d'un système de délivrance des autorisations préalables de changement d'usage de locaux d'habitation.

VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR,

VU le décret n°2017-678 du 28 avril 2017 relatif à la déclaration prévue au II de l'article L.324-1-1 du Code du tourisme et modifiant les articles D.324-1-1 du même Code,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-12 et L.2131-1,

VU le Code de la construction et de l'habitation (C.C.H.) et notamment ses articles L.631-7 et suivants,

VU l'avis favorable de la Commission des finances du 28 novembre 2018,

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

1. APPROUVE l'instauration d'un régime d'autorisation préalable de changement d'usage de locaux d'habitation selon les modalités énoncées ci-dessus ;

2. AUTORISE M. le Maire à solliciter l'autorité préfectorale pour la mise en place d'un régime d'autorisation de changement d'usage de locaux d'habitation ;

3. ADOPTE le règlement fixant le régime des changements d'usage ci-joint, règlement qui s'appliquera une fois obtenu l'avis favorable du Préfet ;

4. AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents et actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : 22 pour
4 abstentions (M. Couve, Mme Pelepol, M. Mède, Mme Hamel)**

2018 / 235

Marchés à bons de commandes 2019/2020 relatifs aux appels d'offres collectifs lancés par le groupement de commandes des collectivités du Var en matière de fournitures et service de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique ou d'un commerce équitable. Autorisation de signature des marchés attribués et engagés pour les exercices 2019 et 2020.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

- 1. AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes d'engagements individuels avec les fournisseurs attributaires des lots de fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique ou d'un commerce équitable, issus des appels d'offres collectifs lancés par le Groupement de Commandes des Collectivités Territoriales du Var, tels que détaillés en annexe, par lot et par fournisseur.
- 2. STIPULE** que les marchés sont conclus pour une durée de deux ans du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020.
- 3. DIT** que les crédits nécessaires à ces dépenses seront inscrits en section de fonctionnement, chapitre 011, article 60623 et aux fonctions concernées du budget primitif de la commune.
- 4. PRECISE** que les actes d'engagements correspondants seront exécutoires dès notification aux fournisseurs attributaires.

VOTE : Unanimité

2018 / 236

Convention de concession d'utilisation non exclusive de la marque « les Voiles de Saint-Tropez » avec la société « Images Services Mazarine ». Autorisation de signature.

Le Conseil Municipal,

VU les articles L.711-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle définissant notamment la marque ;

VU l'article L.713-1 du Code de la Propriété Intellectuelle selon lequel l'enregistrement de la marque confère à son titulaire un droit de propriété de cette marque pour les produits et services qu'il a désignés ;

VU les articles L.713-2 et L. 713-3 du Code de la Propriété Intellectuelle interdisant notamment les actes de contrefaçon ;

VU le dépôt de la marque verbale française « LES VOILES DE SAINT-TROPEZ » le 10 février 2010 dans les classes 16, 21, 24, 25, 26, 38 et 41 de produits et services, sous le numéro 008 873 507 ;

VU le projet de convention de concession d'utilisation non exclusive de la marque «LES VOILES DE SAINT-TROPEZ » à intervenir avec la SARL « IMAGES SERVICES MAZARINE » ;

Après en avoir délibéré,

- 1. AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de concession d'utilisation non exclusive de la marque «LES VOILES DE SAINT-TROPEZ» à intervenir entre la Commune et la SARL « IMAGES SERVICES MAZARINE ».
- 2. PRECISE** qu'il est prévu le versement à la Commune d'une redevance de 8% du chiffre d'affaires hors taxes.

VOTE : Unanimité

2018 / 237

Convention d'utilisation d'un stand de tir avec le Python Club de Cavalaire sur Mer. Autorisation de signature de l'avenant n° 5.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1. APPROUVE l'avenant n° 5 à la convention conclue entre la commune de Saint-Tropez et la Société de Tir « Python Club » de Cavalaire-Sur-Mer ;
2. AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant n° 5 ;
3. PRECISE que la dépense supplémentaire sera imputée en section de fonctionnement au chapitre 011 du budget principal de la commune.

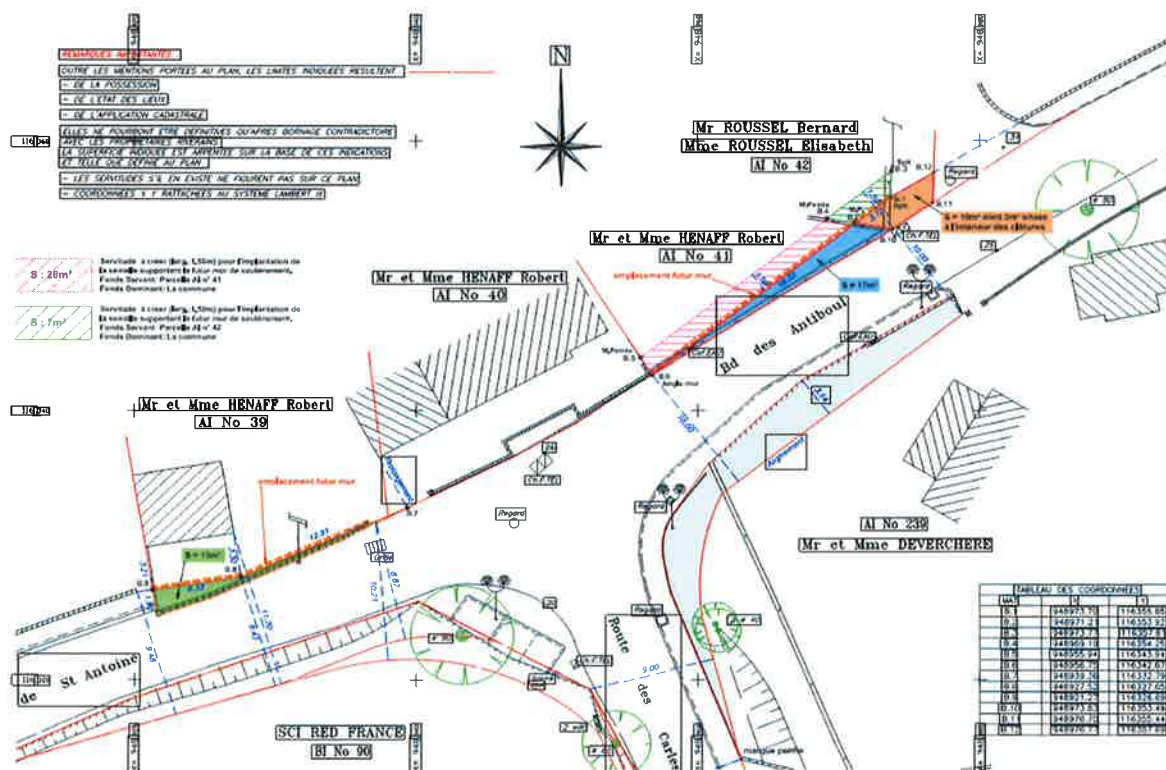
VOTE : Unanimité

2018 / 238

Aménagement du carrefour des Carles. Autorisation de signature de l'acte avec les consorts Roussel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

1. DECIDE d'acquérir la parcelle à créer issue de la parcelle AI 42 pour 10m², appartenant aux consorts ROUSSEL, à l'euro symbolique.
2. DECIDE, en accord avec les consorts Roussel, de la constitution d'une servitude d'utilité publique de 7 m² conformément au plan joint,
3. AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte afférent à ces décisions.
4. DIT que tous les frais relatifs à cette opération seront supportés par la Commune : géomètre, acte notarié, travaux sur clôture.



VOTE : Unanimité

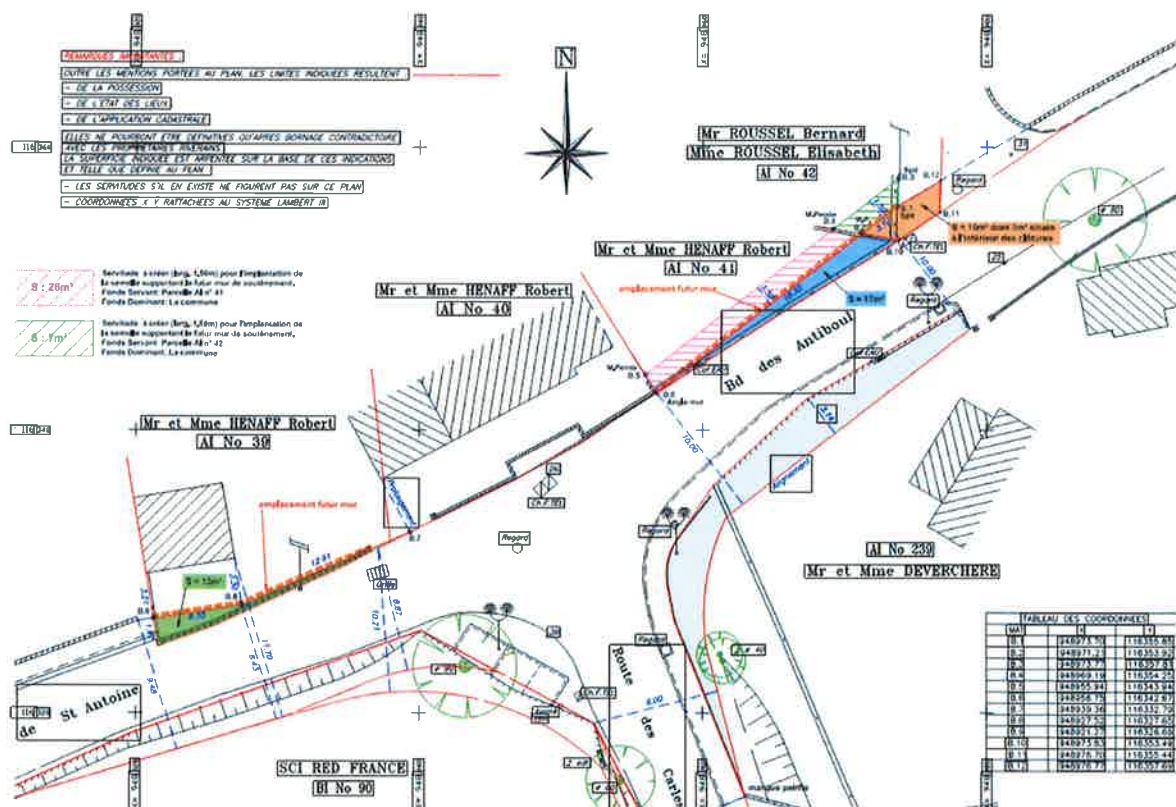
Nota : Monsieur Bernard Roussel ne prend pas part au vote.

2018 / 239

Aménagement du carrefour des Carles. Autorisation de signature de l'acte avec les époux Hénaff.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

1. DECIDE d'acquérir les parcelles à créer issues de la parcelle AI 39 pour 13 m² et de la parcelle AI 41 pour 17m², appartenant à Eliane et Robert HENAFF, à l'euro symbolique,
2. DECIDE, en accord avec les époux HENAFF de la constitution d'une servitude d'utilité publique de 26 m² sur la parcelle AI 41p conformément au plan joint,
3. AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte afférent à ces décisions,
4. DIT que tous les frais relatifs à cette opération seront supportés par la Commune : acte notarié, géomètre, réalisation du mur de clôture.



VOTE : Unanimité

2018 / 240

Budget principal de la commune. Apurement des écritures d'un compte de tiers de la Trésorerie Principale.

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 28 novembre 2018,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

1. **ENTERINE** la prise en charge de l'apurement du compte 429 de Monsieur le Trésorier Principal de Saint-Tropez pour un montant de **8 487,71 €**.

2. **AUTORISE** Monsieur le Maire a effectué un mandat de paiement au compte budgétaire 678 de la section de fonctionnement du budget principal de la Commune pour un montant total de **8 487,71 €**.

VOTE : *22 pour*
 4 abstentions (M. Couve, Mme Pelepol, M. Mède, Mme Hamel)

2018 / 241

Budget principal de la commune. Décision modificative n° 4 : ouvertures et fermetures de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement et suppression d'une subvention de fonctionnement à une association locale. Exercice 2018.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 28 novembre 2018,

1. **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les ouvertures et fermetures de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal de la Commune au titre de l'exercice 2018,

2. **SUPPRIME** la subvention de fonctionnement 2018 d'un montant de **900 €** pour l'association « UST Randonneurs » en raison de sa mise en sommeil.

VOTE : *22 pour*
 4 abstentions (M. Couve, Mme Pelepol, M. Mède, Mme Hamel)

Nota : Arrivée de M. Georges Giraud à 18 h 10.

M. Pierre Restituto quitte la séance du conseil municipal à 18 h 20 et donne procuration à M. Michel Guibourg.

2018 / 242

Budget principal de la commune. Adoption du budget primitif. Exercice 2019.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale en date du 28 novembre 2018,

1. **ADOPTE** les propositions budgétaires de Monsieur le Maire, y compris les pièces annexes,

2. **ARRETE** le budget primitif du budget principal de la Commune pour l'exercice 2019, au montant global, toutes sections confondues, à **37 709 501 €**, dont **30 814 501 €** pour la section de fonctionnement et **6 895 000 €** pour la section d'investissement,

3. **PRECISE** que la section de fonctionnement est votée au niveau du chapitre et la section d'investissement au niveau du chapitre avec les chapitres «opérations d'équipement ».

VOTE : *20 pour*
 2 abstentions (Mme Guérin, M. Roussel)
 4 contre (M. Couve, Mme Pelepol, M. Mède, Mme Hamel)

2018 / 243

Budget annexe de l'assainissement. Adoption du budget primitif. Exercice 2019.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu le conseil d'exploitation de l'assainissement du 19 septembre 2018,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 28 novembre 2018,

1. **ADOPTÉ** les propositions budgétaires de Monsieur le Maire, y compris les pièces annexes,

2. **ARRETE** le Budget Primitif 2019 du budget annexe de l'Assainissement, dont la balance s'établit comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement	1 364 000 €
Dépenses et recettes d'investissement	<u>573 000 €</u>
	1 937 000 €

3. **PRECISE** que la section de fonctionnement est votée par chapitre et la section d'investissement par chapitre avec les chapitres « opérations d'équipement ».

VOTE : **22 pour**
 2 abstentions (M. Mède, Mme Hamel)
 2 contre (M. Couve, Mme Pelepol)

2018 / 244

Budget annexe du port. Adoption du budget primitif. Exercice 2019.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 25 septembre 2018

Vu l'avis favorable du conseil portuaire en date du 25 septembre 2018,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 28 novembre 2018,

1. **ADOPTÉ** les propositions budgétaires de Monsieur le Maire, y compris les pièces annexes,

2. **ARRETE** le budget primitif du budget annexe du Port pour l'exercice 2019, dont la balance s'établit comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :	8 458 000 €
Dépenses et recettes d'investissement :	<u>1 224 000 €</u>
	9 682 000 €

3. **PRECISE** que la section de fonctionnement est votée au niveau du chapitre et la section d'investissement au niveau du chapitre avec les chapitres « opérations d'équipement ».

VOTE : **20 pour**
 2 abstentions (Mme Guérin, M. Roussel)
 4 contre (M. Couve, Mme Pelepol, M. Mède, Mme Hamel)

2018 / 245

Attribution d'une subvention d'équilibre du budget principal de la commune au budget annexe des Transports Publics Urbains. Exercice 2019.

Le Conseil Municipal,
Considérant que l'équilibre du budget annexe des Transports Publics Urbains par les seules redevances est impossible,
Après en avoir délibéré,
Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 28 novembre 2018,

1. **ATTRIBUE** au titre de l'exercice 2019, une subvention d'équilibre de 280 000 € du budget principal de la Commune au budget annexe des Transports Publics Urbains,
2. **DEMANDE** pour ce faire, dérogation à Monsieur le Préfet du Var,
3. **ACCEPTÉ** les règles de calcul et de modalités de versement présentées en annexes n° 1 et 2,
4. **S'ENGAGE** à inscrire cette dépense au chapitre 65, article 657364 du budget principal de la Commune pour l'exercice 2019.

VOTE : *22 pour*
 4 abstentions (M. Couve, Mme Pelepol, M. Mède, Mme Hamel)

2018 / 246

Budget annexe des Transports Publics Urbains. Adoption du budget primitif. Exercice 2019.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 28 novembre 2018,

1. **ADOPTÉ** les propositions budgétaires de Monsieur le Maire, y compris les pièces annexes,
2. **ARRETE** le Budget Primitif 2019 du budget annexe des Transports Publics Urbains dont la balance générale s'établit, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement	331 400 €
Dépenses et recettes d'investissement	13 000 €
Total :	344 400 €

3. **PRÉCISE** que la section de fonctionnement est votée au niveau du chapitre et la section d'investissement au niveau du chapitre avec les chapitres « opérations d'équipement ».

VOTE : *22 pour*
 2 abstentions (M. Mède, Mme Hamel)
 2 contre (M. Couve, Mme Pelepol)

2018 / 247

Budget annexe d'exploitation des parcs de stationnement. Adoption du budget primitif. Exercice 2019.

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné chapitre par chapitre la section de fonctionnement et par chapitre avec les chapitres « opérations d'équipement » la section d'investissement du projet de budget qui lui est présenté,

Après en avoir délibéré,

Vu le conseil d'exploitation du budget annexe d'exploitation des parcs de stationnement du 18 septembre 2018,

Vu la commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 28 novembre 2018,

1. **ADOPTÉ** la proposition budgétaire de Monsieur le Maire, y compris les pièces annexes,
2. **ARRÊTE** le Budget Primitif 2019 du budget annexe d'Exploitation des Parcs de Stationnement » dont la balance s'établit comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement	3 031 100 €
Dépenses et recettes d'investissement	<u>211 000 €</u>
	3 242 100 €

3. **PRÉCISE** que la section de fonctionnement est votée au niveau du chapitre et la section d'investissement au niveau du chapitre avec les chapitres « opérations d'équipement ».

VOTE : **22 pour**
 2 abstentions (M. Mède, Mme Hamel)
 2 contre (M. Couve, Mme Pelepol)

2018 / 248

Diminution de la subvention d'équilibre du budget communal au budget annexe de gestion des cinémas et des salles communales. Exercice 2018.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu la commission « Travaux - Finances - Administration Générale » en date du 28 novembre 2018,

1. **DECIDE** de diminuer la subvention d'équilibre de 132 500 € versée par le budget principal Commune au budget annexe de gestion des cinémas et des salles communales au titre de l'exercice 2018.
2. **PRÉCISE** que la subvention d'équilibre s'établira en définitive à 397 500 € au titre de l'exercice 2018.

VOTE : **22 pour**
 2 abstentions (M. Mède, Mme Hamel)
 2 contre (M. Couve, Mme Pelepol)

2018 / 249

Attribution d'une subvention d'équilibre du budget principal de la commune au budget annexe de gestion des cinémas et des salles communales. Exercice 2019.

Le Conseil Municipal,

Considérant que l'équilibre du budget annexe de gestion des cinémas et des salles communales par ses propres ressources est impossible,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 18 septembre 2018,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 28 novembre 2018,

1. **SOLLICITE** l'attribution au titre de l'exercice 2019, d'une subvention d'exploitation de 530 000 € du budget principal de la Commune au budget annexe de gestion des cinémas et des salles communales pour les motifs détaillés ci-dessus,

2. **DEMANDE** pour ce faire, dérogation à Monsieur le Préfet du Var,

3. **ACCEPTTE** les règles de calcul et de modalités de versement présentées en annexes n° 1 et 2,

4. **S'ENGAGE** à inscrire cette dépense au chapitre 65, article 657364 du budget principal de la Commune pour l'exercice 2019.

VOTE : 22 pour
 2 abstentions (M. Mède, Mme Hamel)
 2 contre (M. Couve, Mme Pelepol)

2018 / 250

Budget annexe de gestion des cinémas et des salles communales. Adoption du budget primitif. Exercice 2019.

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné chapitre par chapitre la section de fonctionnement et les chapitres et opérations de la section d'investissement du budget qui lui est présenté,

Après en avoir délibéré,

Vu le conseil d'exploitation de gestion des cinémas et des salles communales du 18 septembre 2018,

Vu la commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 28 novembre 2018,

1. **ADOPTTE** les propositions budgétaires de Monsieur le Maire, y compris les pièces annexes,

2. **ARRETE** le Budget Primitif 2019 du budget annexe de Gestion des Cinémas et des Salles Communales dont la balance s'établit comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement 745 000 €
- Dépenses et recettes d'investissement 202 000 €
- 947 000 €

3. **PRECISE** que la section de fonctionnement est votée au niveau du chapitre et la section d'investissement est votée au niveau du chapitre avec les chapitres « opérations d'équipement ».

VOTE : 22 pour
 2 abstentions (M. Mède, Mme Hamel)
 2 contre (M. Couve, Mme Pelepol)

2018 / 251

Budget annexe de construction des caveaux du cimetière. Adoption du budget primitif.
Exercice 2019.

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné chapitre par chapitre la section e fonctionnement et la section d'investissement du projet de budget qui lui est présenté,

Vu l'avis favorable de la Commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 28 novembre 2018,

1. **ADOPTÉ** les propositions budgétaires de Monsieur le Maire, y compris les pièces annexes,

2. **ARRETE** le Budget Primitif 2019 du budget annexe du Cimetière dont la balance générale s'établit comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement	72 000 €
Dépenses et recettes d'investissement	62 000 €
Total :	134 000 €

3. **PRECISE** que les sections de fonctionnement et d'investissement sont votées par chapitre.

VOTE : *24 pour*
 2 abstentions (M. Couve, Mme Pelepol)

2018 / 252

Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Société Nationale de Sauvetage en Mer.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

1. **APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la Société Nationale de Sauvetage en mer, pour un montant de 120 000 € HT ;

2. **AUTORISE** monsieur le Maire à signer les pièces afférentes.

VOTE : *Unanimité*

2018 / 253

Acceptation de legs de Monsieur David Graham au profit du musée de l'Annonciade.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition d'acceptation du legs de Monsieur David Graham de 7 tableaux par la ville au bénéfice de l'Annonciade, pour une valeur de 311 520 €.

VOTE : *Unanimité*

2018 / 254

Régularisation des écritures d'arrérages versés à Monsieur Dany Lartigue dans le cadre de la rente viagère du musée des papillons.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14, Tome 2, Titre 1, Chapitre 6 relative aux régularisations des écritures erronées sur exercices antérieurs,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 28 novembre 2018,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

ENTERINE la régularisation des écritures comptables d'arrérages versés à Monsieur Lartigue, après apurement de la soulte acquittée dans le cadre de la rente viagère du musée des papillons, fixée à **287 149,72 €**.

AUTORISE Monsieur le Trésorier Principal de Saint-Tropez a effectué les opérations d'ordre non budgétaires correspondants à cette régularisation à hauteur de **287 149,72 €**.

VOTE : *Unanimité*

2018 / 255

Approbation du rapport sur l'évaluation des charges transférées au 1^{er} janvier 2017 à la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 28 novembre 2018,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le rapport de la CLECT de la GEMAPI du 18 septembre 2018.

VOTE : *Unanimité*

2018 / 256

Convention tripartite entre la commune, la Société Tropézienne des Voiliers de Tradition et la société Mad In Event pour l'organisation du spectacle de l'arrivée du Père Noël dans le port de Saint-Tropez le 24 décembre 2018. Autorisation de signature.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du projet de convention qui lui est soumis,

Et après en avoir délibéré,

1. **APPROUVE** la convention tripartite 2018 conclue entre la Commune, la Société Tropézienne des Voiliers de Tradition et la société Mad In Event basée à La Garde (83130).

2. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite.

VOTE : *Unanimité*

2018 / 257

Convention entre la commune et l'association « Grand Prix Photo » pour l'organisation du 5^{ème} grand prix international de la photographie de Saint-Tropez. Autorisation de signature.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement son article L2121-29,

Considérant la nécessité de fixer contractuellement les modalités de participation des différents partenaires au déroulement du « 5^{ème} grand prix international de photographies de Saint-Tropez 2019 » prévu du 1^{er} juin au 30 août 2019 en divers points de la commune.

Après avoir pris connaissance des rôles et obligation de chacun,

1. **APPROUVE** la convention à intervenir entre la commune et l'association « Grand Prix Photo ».

2. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférent.

VOTE : *Unanimité*

2018 / 258

Convention entre la commune et l'association « Rétropézien Moto Club » pour l'organisation du 26^{ème} rassemblement de motos anciennes de Saint-Tropez. Autorisation de signature.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement son article L2121-29,

Considérant la nécessité de fixer contractuellement les modalités de participation des différents partenaires au déroulement du « **RETROPEZIEN 2019** » prévu le samedi 6 et dimanche 7 avril 2019 boulevard Vasserot et place Carnot.

Après avoir pris connaissance des rôles et obligation de chacun,

1. **APPROUVE** la convention à intervenir entre la commune et l'association « RETROPEZIEN MOTOS CLUB »,

2. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférent.

VOTE : *Unanimité*

2018 / 259

Convention entre la commune et l'association « 5^{ème} Elément » pour l'organisation des rencontres internationales de la mobilité durable. Autorisation de signature.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L.2121-29,

Considérant la nécessité de fixer contractuellement les modalités relatives au déroulement de la manifestation « rencontres internationales de la mobilité durable » qui se tiendront du 20 au 24 septembre 2019,

Après en avoir délibéré,

1. **APPROUVE** la convention à intervenir entre la commune et l'association « 5^{ème} Elément » pour l'organisation des rencontres internationales de la mobilité durable.
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VOTE : Unanimité

2018 / 260

Abrogation de la délibération n° 2018/213 du 8 novembre 2018. Choix du mode de gestion et autorisation de principe du recours à une Délégation de Service Public pour l'exploitation de la base nautique des Canoubiers.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'abroger la délibération n° 2018/213 en date du 8 novembre 2018 concernant le choix du mode de gestion et l'autorisation de principe du recours à une délégation de service public pour l'exploitation de la base nautique des Canoubiers.

VOTE : Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.

Le Maire,

Jean-Pierre TUVÉRI